

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

RESERVATION

La location est nominative et ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du contrat de location et du versement correspondant.

Le séjour sera dû aux dates indiquées sur le contrat de location.

1. **Emplacement :**

80 euros d'acompte par emplacement + 20 € de frais de dossier.
10 euros par séjour pour l'assurance annulation
Réservation d'une semaine au minimum.

2. **Location d'hébergement :**

20 % du séjour + 20 € de frais de dossier
13.00 € par semaine ou 2.00 euros par jour d'assurance annulation

Basse et moyenne saison en location :

Court séjour (entre 2 et 6 jours), il vous sera demandé un acompte de 50 % du montant du séjour. Les frais de dossier sont inclus dans le prix journalier.

Réservation en ligne : ne pas tenir compte des frais de dossier de 20 €, nous réajusterons le montant de l'acompte.

Dès réception de votre acompte, nous vous adressons une confirmation de réservation

Les séjours en location doivent être soldés au moins 30 jours avant la date prévue d'arrivée sinon la réservation pourra être considérée comme nulle.

En l'absence du courrier du campeur précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, la location devient disponible à partir de midi le lendemain de la date prévue. Le règlement intégral des prestations demeure exigé.

Les messages téléphoniques doivent être confirmés par écrit.

Dans la mesure des disponibilités, les arrivées anticipées ou prolongations de séjour pourront être envisagées mais il ne pourra être garanti la même location ou le même emplacement.

ARRIVEE- DEPART

- Emplacement

L'emplacement est disponible de midi à midi. Il est prévu pour un seul véhicule. Tout véhicule supplémentaire sera facturé.

- Hébergement locatif

Arrivée : 15 heures/ Départ : 10 heures.

Haute saison : location à la semaine du samedi au samedi

Basse et Moyenne Saison : 2 nuits minimum (date libre)

Une caution de 200 € (100 € pour les habitations nomades) est payable à votre arrivée et restituée à votre départ après vérification de l'habitat. En cas de départ avant 8h15, la caution sera retournée par courrier. Si le nettoyage n'a pas été effectué correctement par vos soins, une somme de 60 € (30 € pour les habitations nomades) sera retenue sur votre caution initiale.

Tout départ après 12 heures, sans accord de la direction, entraînera la facturation d'une journée supplémentaire.

ANNULATION

Toute annulation de réservation d'un emplacement ou d'un hébergement locatif devra se faire par lettre recommandée.

En cas d'annulation :

- 30 jours ou plus avant la date prévue de votre arrivée, la totalité de vos acomptes vous sera remboursée.
- moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée, la totalité de vos acomptes restera acquise au camping.

Une assurance annulation vous est conseillée (voir conditions ci-jointes)

Dans tous les cas, les frais de réservation et d'assurance ne sont pas remboursables.

ASSURANCE

Il appartient au campeur de s'assurer. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries, etc ..., et en cas d'incidents relevant de la responsabilité du campeur.

ANIMAUX

Les animaux domestiques doivent être obligatoirement tenus en laisse et à jour de vaccination. Le carnet sera demandé à votre arrivée.

Votre Assurance ANNULATION PALLAS

L'**association PALLAS**, à laquelle votre Camping, a souscrit auprès des MUTUELLES DU MANS ASSURANCES un contrat (n° 9 011 500) vous couvrant contre les conséquences de l'**ANNULATION** ou de l'**INTERRUPTION** de votre séjour :

■ **AVANT VOTRE DEPART**, si l'un des événements suivants survient :

- **Maladie grave ou accident grave** ou encore **décès** atteignant :
 - vous-même ou votre conjoint (ou concubin déclaré),
 - l'un de vos ascendants, descendant, gendres ou belles-filles ;
- **décès** d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur ;
- **dommages matériels** importants atteignant vos biens propres et nécessitant impérativement votre présence ;
- **licenciement économique**
- **accident ou vol total de votre véhicule** et /ou de votre **caravane** survenant sur le trajet (direct) pour se rendre sur le lieu de votre séjour.
- **L'obtention après la date de réservation de la location d'un contrat à durée indéterminée.**

➤ **VOUS SEREZ REMBOURSE DE :**

- 20 % du montant de la location en cas d'évènements survenant entre la date de réservation et le 30^{ème} jour avant la date prévue d'entrée en jouissance de la réservation,
- 100 % du montant de la location, au cas d'évènements survenant moins de 30 jours avant cette date.

■ **PENDANT VOTRE SEJOUR**,

Si l'un des événements ci-dessus survient et vous contraind à interrompre votre séjour,

➤ **VOUS SEREZ REMBOURSE DE :**

La somme correspondant à la partie du séjour non effectuée et déjà facturée par le camping.

EXCLUSIONS

- Les sinistres occasionnés par la guerre étrangère, guerre civile, grève, effets nucléaires ou radioactifs.
- Les sinistres provoqués intentionnellement par l'assuré,
- Le suicide ou la tentative de suicide de l'assuré,
- L'accident, la maladie ou le décès :
 - *survenant antérieurement à la date d'effet de la garantie,*
 - *consécutif à un mauvais état de santé chronique*
 - *atteignant une personne âgée de plus de 80 ans sauf si son décès intervient à moins de 5 jours avant la date du début de séjour.*
- La dépression nerveuse entraînant une hospitalisation inférieure à 3 jours.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

- Dans les 24 heures, impérativement, **avertir la direction du camping** dès que vous avez connaissance d'un événement empêchant votre départ.
- Aviser l'assureur dans les 48 heures et fournir tous les renseignements nécessaires et documents notamment :
 - un certificat médical précisant la nature, l'origine ainsi que la gravité de l'accident ou de la maladie,
 - une copie du décompte de votre régime maladie,
 - un bulletin de décès,
 - ... tout justificatif de l'événement.

Toutes ces pièces seront adressées à votre assureur :

CABINET SART
61, rue du Port
33260 LA TESTE DE BUCH
Tél : 05 56 54 32 17 / Fax : 05 56 60 70

Ce document n'a qu'une valeur indicative. Un exemplaire des conditions générales régissant ces contrats est disponible auprès de l'assureur.